



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 13 avril 2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 avril 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Isabelle CLOUCHÉ a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	36
VOTANTS	45

CONVOCAATION

Datée	du 07/04/23
Affichée	le 07/04/23

OBJET

**Créations et suppressions
d'emplois permanents**

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Dominique NETZER, Eric ZO, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTÉ, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

Pouvoirs :

Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
 Didier PITOOU a donné pouvoir à Eric ZO
 Paule KLYMKO a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET
 Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
 Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
 Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
 Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
 Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
 Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER

Acte reçu en Préfecture le 14 AVR. 2023
 Publié en ligne le 14 AVR. 2023
 Certifié exécutoire

Représentés : Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE
 Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS
 Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTÉ
 Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE
 Joël BRUNET représenté par Daniel LANDE

Absents excusés : Serge GODARD
 Pascal SUARD
 Nadège TROUILLET
 François HUREL
 Jean-Guy GRANDIN
 Jacky DE TAEVERNIER
 Virginie VIOLET

Absents : Daniel MARIE
 Philippe RONDEL
 Fabrice GLORIA

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
 001-200068468-20230413-2023-04-13-082-DE
 Date de télétransmission : 14/04/2023
 Date de réception préfecture : 14/04/2023

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour les besoins du service, il convient de procéder à la création des emplois suivants et ce, dans le cadre des recrutements en cours ou à prévoir pour le fonctionnement des services de la collectivité :

- **2 créations de poste pour des recrutements en cours** car les supports existants ne sont pas adaptés aux candidats pressentis (les postes non utilisés sont ou seront supprimés en fonction du recrutement et après avis du Comité Social Territorial) :
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe, à temps complet, pour le recrutement d'un directeur de centre de loisirs ;
 - 1 poste d'ingénieur territorial pour le recrutement du Chef de service Cycle de l'Eau.

Soit 2 créations de poste.

En parallèle, 1 suppression de poste est entérinée et a reçu l'avis favorable du CST (Comité Social Territorial) en date du 28 février 2023

- **1 suppression de poste d'animateur** : initialement créé pour les recrutements au sein des centre de loisirs ; toutefois, le candidat retenu détient un grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe (créé ci-dessus).

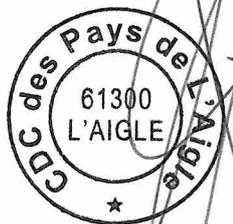
Soit 1 suppression de poste.

En résumé, ci-dessous :

Suppressions	Durée hebdo en 35 ^{ème}	Créations	Motifs
1 emploi permanent, • dans le cadre d'emploi d'animateur territorial – catégorie B	35/35	1 emploi permanent, • dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation, grade d'adjoint d'animation principal de 1ère classe	Poste existant différent du grade du candidat recruté
		1 emploi permanent, • dans le cadre d'emploi d'ingénieur territorial – catégorie A	Anticipation recrutement Le poste de technicien existant sera supprimé en fonction du recrutement
1 suppression		2 créations	

Acte reçu en Préfecture le 14 AVR. 2023
 Publié en ligne le
 Certifié exécutoire 14 AVR. 2023

Le Président,
 Jean SELLIER



- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,
- Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire le 15 décembre 2022 avec effet au 1^{er} janvier 2023,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial du 28 février 2023,
- Considérant les besoins du service,

Le conseil après en avoir délibéré :

- **CRÉE**, au tableau des emplois,
 - 1 emploi permanent, à temps complet, à raison de 35/35ème, dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation sur le grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe - catégorie C ;
 - 1 emploi permanent, à temps complet, à raison de 35/35ème, dans le cadre d'emploi d'ingénieur territorial - catégorie A.

En cas de recrutement infructueux de candidats relevant du statut de la Fonction Publique, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées aux articles L332-8 et L332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme d'études supérieures ou d'une expérience professionnelle dans des fonctions similaires.

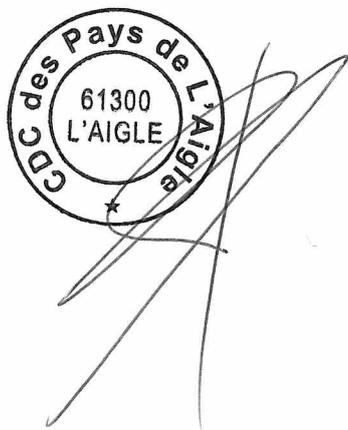
Acte reçu en Préfecture le **14 AVR. 2023**
 Publié en ligne le
 Certifié exécutoire **14 AVR. 2023**

Le traitement sera calculé selon les modalités réglementaires auquel s'ajoutent le supplément familial de traitement et, le cas échéant, les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

- **SUPPRIME**, au tableau des emplois,
 - 1 emploi permanent, à temps complet à raison de 35/35^{ème}, dans le cadre d'emploi d'animateur territorial - Catégorie B.
- **AUTORISE** le Président à signer les arrêtés ou, le cas échéant, les contrats relatifs à chaque poste,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, au chapitre et articles prévus à cet effet.

Le tableau des effectifs affichera, à l'issue du Conseil Communautaire du 13 avril 2023 et après que la présente délibération soit exécutoire, 172 postes répartis comme indiqué dans le tableau ci-après :

Le Président,
 Jean SELLIER



TABEAU DES EMPLOIS

DATE D'APPROBATION PAR LE CONSEIL AU
DATE DE PRISE D'EFFET DU TABLEAU AU

13/04/2023
01/05/2023

GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO en 35ème	EFFECTIF AVANT MODIFICATION	ETP AVANT MODIFICATION	CREATION PROPOSEE AU VOTE	SUPPRESSION PROPOSEE AU VOTE	EFFECTIF APRES MODIFICATION	ETP APRES MODIFICATION
FILIERE ADMINISTRATIVE								
DGS (emploi fonctionnel)	A	35	1	1,00			1	1,00
DGA (emploi fonctionnel)	A	35	1	1,00			1	1,00
DIRECTEUR TERRITORIAL	A	35	1	1,00			1	1,00
ATTACHE HORS CLASSE	A	35	1	1,00			1	1,00
ATTACHE PPAL	A	35	2	2,00			2	2,00
ATTACHE	A	35	6	6,00			6	6,00
REDACTEUR PPAL 1ERE CLASSE	B	35	4	4,00			4	4,00
REDACTEUR PPAL 2EME CLASSE	B	35	1	1,00			1	1,00
REDACTEUR PPAL 2EME CLASSE	B	18,34	1	0,52			1	0,52
REDACTEUR	B	35	4	4,00			4	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 1ERE CLASSE	C	35	5	5,00			5	5,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2EME CLASSE	C	35	6	6,00			6	6,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	35	12	12,00			12	12,00
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			45	44,52	0,00	0,00	45,00	44,52
FILIERE TECHNIQUE								
INGENIEUR PPL	A	35	1	1,00			1	1,00
INGENIEUR	A	35	1	1,00	1,00		2	2,00
TECHNICIEN PPAL 1ERE CLASSE	B	35	3	3,00			3	3,00
TECHNICIEN PPAL 2EME CLASSE	B	35	1	1,00			1	1,00
TECHNICIEN	B	35	5	5,00			5	5,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	35	4	4,00			4	4,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	29,5	1	0,84			1	0,84
AGENT DE MAITRISE	C	35	3	3,00			3	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	35	3	3,00			3	3,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	31,51	1	0,90			1	0,90
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	27,45	1	0,78			1	0,78
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	24,72	1	0,71			1	0,71
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 1ERE CLASSE	C	26,77	1	0,76			1	0,76
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	35	25	25,00			25	25,00
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	34,01	1	0,97			1	0,97
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32	2	1,83			2	1,83
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	31,83	1	0,91			1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33,86	1	0,97			1	0,97
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33,27	1	0,95			1	0,95
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33,07	1	0,94			1	0,94
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	33	1	0,94			1	0,94
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32,71	1	0,93			1	0,93
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	32,57	1	0,93			1	0,93
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	31,69	1	0,91			1	0,91
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	30,71	1	0,88			1	0,88
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	29	1	0,83			1	0,83
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	28,7	1	0,82			1	0,82
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	24,5	1	0,70			1	0,70
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	24,31	1	0,69			1	0,69
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	24	1	0,69			1	0,69
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	23,75	1	0,68			1	0,68
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	22,86	1	0,65			1	0,65
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	19,29	1	0,55			1	0,55
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	18,94	1	0,54			1	0,54
ADJOINT TECHNIQUE PPAL 2EME CLASSE	C	14	1	0,40			1	0,40
ADJOINT TECHNIQUE	C	35	15	15,00			15	15,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	30,5	1	0,87			1	0,87
ADJOINT TECHNIQUE	C	29,14	1	0,83			1	0,83
ADJOINT TECHNIQUE	C	28,35	1	0,81			1	0,81
ADJOINT TECHNIQUE	C	25,99	1	0,74			1	0,74
ADJOINT TECHNIQUE	C	24	1	0,69			1	0,69
ADJOINT TECHNIQUE	C	23,91	1	0,68			1	0,68
ADJOINT TECHNIQUE	C	22,25	1	0,64			1	0,64
ADJOINT TECHNIQUE	C	21,89	1	0,63			1	0,63
ADJOINT TECHNIQUE	C	17,43	1	0,50			1	0,50
ADJOINT TECHNIQUE	C	17	1	0,49			1	0,49
ADJOINT TECHNIQUE	C	13,22	1	0,38			1	0,38
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			99	89,95	1,00	0,00	100	90,38

Accusé de réception en préfecture
06/04/2023 09:42:30
Date de réception : 14/04/2023
Date de réception préfecture : 14/04/2023

GRADE	CATEGORIE	DUREE HEBDO en 35ème	EFFECTIF AVANT MODIFICATION	ETP AVANT MODIFICATION	CREATION PROPOSEE AU VOTE	SUPPRESSION PROPOSEE AU VOTE	EFFECTIF APRES MODIFICATION	ETP APRES MODIFICATION
FILIERE ANIMATION								
ANIMATEUR	B	35	4	4,00		1	3,00	3,00
ADJOINT ANIMATION PPL 1ERE CLASSE	C	35		0	1,00		1,00	1,00
ADJOINT ANIMATION PPAL 2EME CLASSE	C	35	3	3,00			3,00	3,00
TOTAL FILIERE ANIMATION			7	7,00	1,00	1,00	7,00	7,00
FILIERE MEDICO SOCIALE								
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	35	6	6,00			6,00	6,00
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	33,07	1	0,94			1,00	0,94
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	31,08	1	0,89			1,00	0,89
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	28,5	1	0,81			1,00	0,81
ASEM PPAL 1ERE CLASSE	C	30,07	1	0,86			1,00	0,86
ASEM PPAL 2EME CLASSE	C	35	1	1,00			1,00	1,00
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE			11	10,51	0	0,00	11,00	10,51
FILIERE CULTURELLE								
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL 2EME CLASSE	C	35	1	1,00			1,00	1,00
TOTAL FILIERE CULTURELLE			1	1,00	0	0,00	1,00	1,00
FILIERE SPORTIVE								
ETAPS PPAL 2EME CLASSE	B	35	0	0,00			0,00	0,00
ETAPS	B	35	8	8,00			8,00	8,00
TOTAL FILIERE SPORTIVE			8	8,00	0	0,00	8,00	8,00
TOTAL GENERAL			171	160,99	2,00	1,00	172,00	161,99

Acte reçu en Préfecture le **14 AVR. 2023**
 Publié en ligne le
 Certifié exécutoire **14 AVR. 2023**

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour copie certifiée conforme.

Le Président, 61300
 Jean SEULTEAIGLE